

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1871 27 juillet 2015

# **SOMMAIRE**

Adrian Glass S.C.S 89802	Dotin S.A 89808
AgrarInvest Lux S.A 89788	Dufort S.A 89808
AltaFund Invest III S.à r.l 89791	EFEKTIV SCSp 89803
<b>Apock Properties S.A </b>	EPF Acquisition Co 31 S.à r.l 89794
Berbo S.à r.l	Hipoteca XXIII Lux S.à r.l 89762
Capital Italia	Immobilière KLEIN S.à r.l 89789
Celanese luxembourg S.à.r.l 89795	KMU/PME S.à r.l 89775
China Southern Dragon Dynamic Fund 89797	Luxzelte S.à r.l 89798
Choice Technologies Lux S.à r.l 89800	MBERP II (Luxembourg) 13 S.à r.l 89807
Clausen 1 S.à r.l 89802	MFM Capital 4 SCSp 89799
Clausen 2 S.à r.l 89802	M-L Consulting 89800
Coca-Cola Enterprises Luxembourg 89803	Naias Holding Co S.A 89806
Coca-Cola Enterprises Luxembourg 89804	Norama Fund
Coeli SICAV II 89806	Partitha S.A
Coredtech Engineering S.à r.l 89807	
Cosylux S.A	S.C.A., SICAR 89804
Credit Suisse Real Estate Fund International	Pasinika 89779
(Luxembourg) Holding S.A 89808	SALORIX S.A., Société de Gestion de Patri-
C. Uno (C1) S.A	moine Familial (SPF)
Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l 89803	Spinnaker Luxco S.à r.l 89770
Danaher European Finance S.à r.l 89797	Trafalgar Acquisition S.à r.l 89786
De A à Z S.à r.l 89790	Windwill Lux Holdco S.à r.l 89794
DIF Management Luxembourg S.à r.l 89793	



# Hipoteca XXIII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 197.080.

# **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on May 2015;

2. TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on May 2015;

3. TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XXIII Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).



The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.



- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

# Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number	Subscription
	of shares	price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC, prenamed	7,500	7,500
TCS II REO (Offshore) LLC, prenamed	4,625	4,625
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prenamed	375	375
TOTAL	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

# Extraordinary general meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Julie K. Braun, manager, born on 1 st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402.
- Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



- Maqboolali Mohamed, manager, born on 15 <sup>th</sup> July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en mai 2015; et

2. TCS II REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006014, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en mai 2015; et

3. TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006028, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en mai 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XXIII Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise



que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- **Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.
  - Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.



L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion



du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Disposition transitoire

La première année sociale commercera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

# Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre	Prix de
	de parts	souscription
	sociales	(EUR)
CL III REO (Offshore) LLC, prénommée	7.500	7.500,-
TCS II REO (Offshore) LLC, prénommée	4.625	4.625,-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prénommée	375	375,-
TOTAL	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- Julie K. Braun, manager, née le 1 <sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 <sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.
- Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.



- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 mai 2015. 2LAC/2015/10666. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078519/459.

(150089881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

#### Spinnaker Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 190.167.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of May,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and six cent (EUR 12,500.06), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.725;

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 May 2015,

(2) TFF IV Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting in its capacity as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493;

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 May 2015,

(altogether the"Shareholders").

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all shareholders of Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed dated 9 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3120 of 27 October 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190167 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

1. To change the name of the Company from Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l. to Spinnaker Luxco S.à r.l.



- 2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro cent (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02).
- 3. To issue one (1) class A1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the same class shares, and one (1) class B1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the same class shares.
- 4. To accept subscription for the new class A1 share, with payment of a share premium in a total amount of twenty million four hundred sixty-seven thousand four hundred seventy-three euro and eighteen cent (EUR 20,467,473.18) by Triton Masterluxco 4 S.à r.l. and to accept payment in full for such new class A1 share by a contribution in kind and to accept the subscription for the new class B1 share by Triton Fund IV F&F L.P. and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.
- 5. To amend articles 1 and 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.
  - 6. Miscellaneous.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company from Triton IV Luxco No.11 S.à r.l. to Spinnaker Luxco S.à r.l.

#### Second resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two cent euro (EUR 0,02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro and two euro cent (EUR 12,500.02).

#### Third resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) class A1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and having the same rights and privileges as the existing class A1 shares and one (1) class B1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and having the same rights and privileges as the existing class B1 shares

# Subscription and payment

Thereupon appeared:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., aforementioned (the "Subscriber 1"), represented as stated above.

The Subscriber 1 declared to subscribe for the new class A1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an amount of twenty million four hundred sixty-seven thousand four hundred seventy-three euro and eighteen euro cent (EUR 20,467,473.18), and to make payment in full for such new share by contribution in kind in an amount of twenty million four hundred sixty-seven thousand four hundred seventy-three euro and nineteen cent (EUR 20,467,473.19) (the "Contribution 1");

(2) TFF IV Limited acting in its capacity as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., aforementioned (the "Subscriber 2"), represented as stated above.

The Subscriber 2 declared to subscribe for the new class B1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share by contribution in cash to the Company in an amount of one euro cent (EUR 0.01) (the "Contribution 2", and with the Contribution 1, the "Contributions").

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution 1 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the contribution in kind without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution to the Company.

The Subscriber 1 further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution 1 is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon."

# Fourth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new class A1 share and the new class B1 share according to the above mentioned subscription.



# Fifth resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend the articles 1 and paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, articles 1 and 5 shall from now on read as follows:

"Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

may be composer of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Spinnaker Luxco S.à r.l.".

- "Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and two euro cent (EUR 12,500.02) divided into:
- six hundred twenty thousand five hundred one (620,501) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred one (620,501) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A 10 shares (the "A 10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.-).



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mai,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

# Ont comparu:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital de douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06) et enregistrée au Registre des Sociétés et du Commerce du Luxembourg sous le numéro B 177.725;

représentée par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 12 mai 2015,

(2) TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 110817, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493;

représentée par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 12 mai 2015,

(ensemble, les «Associés»).

Les dites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton IV LuxCo No. 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 9 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3120 en date du 27 octobre 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190167 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination de la Société de Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l. pour Spinnaker Luxco S.à.r.l.
- 2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux centimes d'euro (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).
- 3. Émission d'une (1) part sociale de catégorie A1, ayant les même droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie, et d'une (1) part sociale de catégorie B1, ayant les même droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie.
- 4. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie A1, avec une prime d'émission pour montant total de vingt millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent soixante-treize euros et dix-huit centimes (EUR 20.467.473,18) par Triton Masterluxco 4 S.à r.l. et acceptation de la liberalisation intégrale de cette nouvelle part sociale de catégorie A1 par un apport en nature et acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B1 par Triton Fund IV F&F L.P. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale de catégorie B1 par un apport en numéraire.
  - 5. Modification des articles 1 et 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.
  - 6. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

# Première résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la modification de la dénomination de la Société de Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l. S.à r.l pour Spinnaker Luxco S.à r.l.



#### Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux centimes d'euro (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

#### Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) part sociale de catégorie A1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les même droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie, et une (1) part sociale de catégorie B1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les même droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie.

### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., susmentionné (le «Souscripteur 1»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de vingt millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent soixante-treize euros et dix-huit centimes (EUR 20.467.473,18), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance d'un montant de vingt millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent soixante-treize euros et dix-neuf centimes (EUR 20.467.473,19) (l'«Apport 1»).

(2) Triton Fund IV F&F L.P., susmentionné (le «Souscripteur 2»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par l'apport numéraire d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) (l'«Apport 2», avec l'Apport 1, les «Apports»).La preuve par le Souscripteur 1 de la propriété de l'Apport 1 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 1 a déclaré encore que l'Apport 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de l'apport en nature d'une créance contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport à la Société.

Le Souscripteur 1 a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport 1 est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en nature qui est au moins égale à la valeur nominale de la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.».

# Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer une (1) part sociale de catégorie A1 et une (1) part sociale de catégorie B1 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

# Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier les articles 1 et 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, les articles 1 et 5 auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et les présents statuts (les «Statuts»).

peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Spinnaker Luxco S.à r.l.»»

- « Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500.02) divisé en:
- six cent vingt mille cinq cent une (620.501) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cent une (620.501) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;



- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081931/297.

(150093186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

# KMU/PME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6636 Wasserbillig, 7, rue de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 74.665.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2000 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080544/9.

(150092504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.



# Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of the month of May, before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as special proxyholder of Norama Fund GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, R.C.S. Luxembourg B158638, being the General Partner of the company Norama Fund, a société en commandite par actions having its registered office at 64, rue Principale, L - 5367 Schuttrange,

by virtue of a resolution of the General Partner adopted on 15 May 2015, a copy of which signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacities, asked the notary to document the following:

- I.- That the company Norama Fund (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 64, rue Principale, L 5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 171064, was incorporated on 21 August 2012 by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2386 of 25 September 2012, and the Articles of Incorporation were amended for the last time on 26 January 2015, pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 803 of 24 March 2015.
- II.- That the Company has an entirely paid up share capital of twenty-five million seven hundred seventy-six thousand two hundred thirty-six Swedish krona ninety cents (SEK 25,776,236.90), divided into twenty-five thousand seven hundred seventy-five point two hundred thirty-six (25,775.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).
  - III.- That Article 6 (six), paragraphs 6.2 (six point two) to 6.6 (six point six) of the Articles of Incorporation, state that:
- " **6.2.** The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.
- **6.3.** The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.
- **6.4.** This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.
- **6.5.** The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.
- **6.6.** Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose."
- IV.- That the General Partner, in its resolutions of 15 May 2015, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of one million eight hundred forty two thousand Swedish krona (SEK 1,842,000.-) in order to bring it from its current amount of twenty-five million seven hundred seventy-six thousand two hundred thirty-six Swedish krona ninety cents (SEK 25,776,236.90) to twenty seven million, six hundred and eighteen thousand two hundred thirty six point nine zero Swedish krona (SEK 27,618,236.90) by the issue of one thousand eight hundred forty two (1,842) new Ordinary



Shares with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each, with a payment of a global share premium in the amount of two million three hundred twenty thousand five hundred Swedish krona (SEK 2,320,500.-), vested with the same rights and advantages as the existing Ordinary Shares.

- V.- That the General Partner, has admitted to the subscription of the new one thousand eight hundred forty two (1,842) Ordinary Shares the subscribers as set out in the resolutions of the General Partner mentioned here above, the other shareholders having waived their preferential subscription right.
- VI.- That the capital increase has been entirely paid up by contribution in cash in the global amount of four million one hundred sixty two thousand five hundred Swedish krona (SEK 4,162,500.-). The justifying documents of the subscription and of the full payment have been produced to the undersigned notary.
- VII.- That as a consequence of this capital increase, the 1 st (first) paragraph of article 6 (six) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:
- "6.1. The issued and subscribed share capital of the Company is set at twenty seven million, six hundred and eighteen thousand two hundred thirty six point nine zero Swedish krona (SEK 27,618,236.90) divided into twenty-seven thousand six hundred seventeen point two hundred thirty-six (27,617.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, this original deed.

# Suit la traduction en Français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix huit mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

## A comparu:

Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Norama Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 64, rue Principale, L - 5367 Schuttrange, R.C.S. Luxembourg B 158638, associé Gérant Commandité de la société Norama Fund, une société en commandite par actions ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une résolution de l'associé Gérant Commandité du 15 mai 2015, dont une copie signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations comme suit:

- I.- Que la société Norama Fund («Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 171064, a été constituée en date du 21 août 2012 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2386 du 25 septembre 2012, et que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 26 janvier 2015 par acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 803 du 24 mars 2015.
- II.- Que le capital social actuel, entièrement libéré, s'élève à vingt-cinq millions sept cent septante six mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents (SEK 25.776.236,90), divisé en vingt-cinq mille sept cent septante six virgule deux cent trente-cinq (25.776,236) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1.-) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000), détenue par l'Associé Commandité.
  - III.- Que l'article 6 (six), alinéas 6.2 (six point deux) à 6.6 (six point six) des statuts, stipule que:
- « **6.2.** Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émise à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou



la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

- **6.3.** L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Mémorandum.
- **6.4.** Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée Générale.
- **6.5.** L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.
- **6.6.** A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'associé Commandité.»
- IV.- Que l'associé Gérant Commandité, en ses résolutions du 15 mai 2015, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence d'un montant de un million deux cent quarante-deux mille couronnes suédoises (SEK 1.842.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions sept cent soixante-seize six mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents (SEK 25.776.236,90) à un montant de vingt-sept millions six cent dix-huit mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents (SEK 27.618.236,90) par l'émission de mille huit cent quarante-deux (1.842) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-) chacune, assorties d'une paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de deux millions trois cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 2.320.500.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires existantes.
- V.- Que l'associé Gérant Commandité a admis à la souscription des mille huit cent quarante-deux (1.842) Actions Ordinaires nouvelles les souscripteurs plus amplement détaillés dans les résolutions de l'associé Gérant Commandité dont mention ci-avant, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.
- VI.- Que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions cent soixante-deux mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 4.162.500.-). Les justificatifs de souscription et libération ont été remis au Notaire instrumentaire.
- VII.- Qu'à la suite de cette augmentation de capital, le 1 <sup>er</sup> (premier) alinéa de l'article 6 (six) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
- « **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à vingt-sept millions six cent dix-huit mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt-dix cents (SEK 27.618.236,90) divisé en vingt-sept mille sept six cent dix-sept virgule deux cent trente-six (27.617,236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000.-), détenue par l'Associé Commandité.».

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15472. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078693/171.

(150089905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

# Pasinika, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.194.

## **STATUTES**

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

Mr. Jørgen Korsgaard JENSEN, having the Danish nationality, private individual, born on 28 December 1962 and residing professionally at 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, London, SE3 9DH, United Kingdom;

here duly represented by Mr. Peter LUNDIN, private employee, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4 <sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 20 March 2015.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art.1.Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
  - Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Pasinika" (hereafter the "Company").
- **Art.3.**Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.



- **Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.



- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.
- **Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 <sup>st</sup> of January and ends on the 31 <sup>st</sup> of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st, 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, Mr. Jørgen Korsgaard JENSEN, represented as stated above, declares subscribing to the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares by a contribution in



cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

# Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

# Resolutions of the sole shareholder

- 1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period of time:
- Mr. Jørgen Korsgaard JENSEN, born on 28 December 1962 in Kolding, Denmark, residing professionally at 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, London, SE3 9DH, United Kingdom.
  - 2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:
- Mr. Peter LUNDIN, private employee, born on 10 <sup>th</sup> September 1976 in Kalmar, Sweden, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- Mrs. Gulcin TEKES, private employee, born on 6 <sup>th</sup> May 1985 in Hägersten, Sweden, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - 3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. Upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

# A COMPARU:

Monsieur Jørgen Korsgaard JENSEN, de nationalité danoise, indépendant, né le 28 décembre 1962 à Kolding, Danmark, demeurant professionnellement à 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, Londres, SE3 9DH, Royaume-Uni;

ici dûment représenté par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4 <sup>ème</sup> étage L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 mars 2015 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** et . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
  - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Pasinika" (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.



Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.
- **Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.



Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

# Souscription - Libération

La partie comparante, Monsieur Jørgen Korsgaard JENSEN, représentée comme ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société. La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

## Frais

le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

# Résolutions de l'associé unique

1) La personne suivante a été nommé en tant que gérant A de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Jørgen Korsgaard JENSEN, de nationalité danoise, indépendant, né le 28 décembre 1962 à Kolding, Danmark, demeurant professionnellement à, 16, Tizzard Grove, Kidbrooke, Londres, SE3 9DH, Royaume-Uni;

- 2) Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Peter LUNDIN, employé privé, né le 10 septembre 1976 à Kalmar, Suède, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Madame Gulcin TEKES, employée privée, née le 6 mai 1985 à Hägersten, Suède, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. K. JENSEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8724. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015081710/369.

(150092799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.



# Trafalgar Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 378.008,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 192.622.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359, represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) class T shares in issue in Trafalgar Acquisition S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B192.622 and incorporated on 8 December 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number C-4022 of 31 December 2014. The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-five thousand five hundred eight euros (EUR 365,508.-) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three hundred seventy-eight thousand and eight euros (EUR 378,008.-) by the creation and issuance of three hundred sixty-five thousand five hundred eight (365,508) additional class T shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00), subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of three hundred sixty-five thousand five hundred eight euros (EUR 365,508.-) out of the equity reserve account of the Company named "contribution to equity capital without issue of shares ("capital contribution")" pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115) and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital of the Company;
- 2. Consequential amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy-eight thousand and eight euros (EUR 378,008) divided into three hundred seventy-eight thousand and eight (378,008) class T shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each."

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

#### First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-five thousand five hundred eight euros (EUR 365,508.-) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three hundred seventy-eight thousand and eight euros (EUR 378,008.-) by the creation and issuance of three hundred sixty-five thousand five hundred eight (365,508) additional class T shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00).

The total subscription price of the New Shares of three hundred sixty-five thousand five hundred eight euros (EUR 365,508.-) is paid out of the equity reserve account of the Company named "contribution to equity capital without issue of shares ("capital contribution")" pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115).

Evidence of the equity reserve of three hundred sixty-five thousand five hundred eight euros (EUR 365,508.-) for the New Shares was shown to the undersigned notary.

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

# Second resolution

It is consequently resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:



"The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy-eight thousand and eight euros (EUR 378,008) divided into three hundred seventy-eight thousand and eight (378,008) class T shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each."

All the items of the agenda have been resolved upon.

#### Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359,

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe T émises dans Trafalgar Acquisition S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.622, constituée le 8 décembre 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-4022 du 31 décembre 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- (A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
  - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- 1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit euros (365.508,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à trois cent soixante-dix-huit mille et huit euros (378.008,-EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit (365.508) nouvelles parts sociales de classe T (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR), souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit euros (365.508,-EUR) à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115) et allocation du montant nominal total au capital social de la Société;
- 2. Modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-huit mille et huit euros (378.008 EUR) divisé en trois cent soixante-dix-huit mille huit (378.008) parts sociales de classe T d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune »

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

# Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit euros (365.508,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à trois cent soixante-dix-huit mille et huit euros (378.008,- EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit (365.508) nouvelles parts sociales de classe T (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR).



Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit euros (365.508,- EUR) a été payé à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115).

La preuve du montant des capitaux propres de trois cent soixante-cinq mille cinq cent huit euros (365.508,- EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

#### Seconde résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-huit mille et huit euros (378.008 EUR) divisé en trois cent soixante-dix-huit mille huit (378.008) parts sociales de classe T d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune »

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8590. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079975/140.

(150090592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# AgrarInvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 144.625.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den zwanzigsten März

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Agrarinvest Lux S.A.", mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 144.625,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit dem damaligen Amtssitz in Niederanven, am 19. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 483 vom 5. März 2009.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 8:30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Nadine CLOSTER

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

- I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.
- II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 70.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.
  - III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:



- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- 2. Änderung des ersten Satzes des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft um die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Senningerberg widerzuspiegeln, sodass dieser wie folgt lautet: «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich innerhalb der Gemeinde Niederanven.»;
  - 3. Bestellung von Herrn Karsten NEBE als drittes Mitglied des Verwaltungsrat der Gesellschaft;
  - 4. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

#### Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, im Zusammenhang mit dem ersten Beschluss, Artikel 4 Satz 1 der Satzung mit sofortiger Wirkung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg ... ".

# Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn Karsten Nebe als drittes Verwaltungsratsmitglied zu benennen mit der Dauer des Mandats bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021. Herr Karsten Nebe ist geboren zu Cuxhaven (D) am 5. August 1971, wohnhaft in D-44369 Dortmund, Wulfgraben 17.

# Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung sind, und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 750.-€.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/4980. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 28. Mai 2015.

Référence de publication: 2015078993/64.

(150090601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Immobilière KLEIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 166.893.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

La société anonyme KLT - Invest S.A. («l'associé unique»), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.191,



ici représentée par Monsieur Léon Michel Albert KLEIN jr., entrepreneur, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la comparante a déclaré être la seule associée de la société à responsabilité limitée «Immobilière KLEIN S.à r.l» établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.893, constituée suivant acte reçu par Maître Franck MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 1 er février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 806 en date du 27 mars 2012. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 935 en date du 11 avril 2014;
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement libérées et détenues par l'associé unique.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

# Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société par l'ajout de toutes opérations de promotion, ventes et de locations relatives à tous immeubles.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, de voirie et d'excavation de terrains. La Société pourra exécuter toutes études, expertises, mettre au point tous projets et plans relatifs à son objet principal. La société pourra également effectuer toutes opérations de promotion, ventes et de locations relatives à tous immeubles.

La Société pourra en outre acquérir, vendre, prendre ou donner à bail tous matériels, machines et engins généralement quelconques d'entreprises de constructions et génie civil.

De façon générale, la Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société pourra notamment s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement et l'extension.»

### Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société dont l'objet a été présentement modifié, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Klein, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15476. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078546/58.

(150089906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

# De A à Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.928.

L'an deux mille quinze,

Le onze mai,



Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

#### A comparu:

Monsieur Zihja KASTRATI, salarié, né à Peje (Kosovo) le 2 décembre 1975, demeurant à L-9558 Wiltz, 1, rue Geetz. Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «De A à Z S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-5950 Itzig, 4, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B166 928, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 815 du 28 mars 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1 er mars 2013, publié au Mémorial C, numéro 1236 du 25 mai 2013.

Ceci exposé, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution unique suivante:

# Résolution unique.

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la Société de L-5950 Itzig, 4, rue de Bonnevoie, à L-2320 Luxembourg, 94 A, boulevard de la Pétrusse, de modifier par conséquent l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Siège social - Alinéa premier. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg,»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ six cent cinquante euros (650.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KASTRATI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 mai 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015079270/40.

(150091432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## AltaFund Invest III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.492.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED

I. AltaFund Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.160421, currently holding all of the shares in the Company's share capital (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given on 6 May 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of AltaFund Invest III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.162492, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph



Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated 22 July 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 October 2011, page 114229, number 2380. The Articles have not yet been amended.

- III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.
- IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolution in accordance with Article 200-2:

#### Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles, so that it shall read as follows:

- " **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
  - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
  - 10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;
  - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11."
  - V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de mai;

Par-devant le soussigné, Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

# A COMPARU:

I. AltaFund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.160421, détenant la totalité des parts sociales de la Société (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 mai 2015.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

- II. Laquelle comparante est l'associé unique d'AltaFund Invest III S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.162492, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 octobre 2011, page 114229, numéro 2380. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.
- III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.
- IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par la présente la résolution écrite suivante conformément à l'Article 200-2:

# Résolution unique

- L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:
- " **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:



- 10.1 Si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
- 10.2 En cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe de deux Gérants;
- 10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11."
- V Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, le jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui est connu par le notaire soussigné par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 mai 2015. Relation: DAC/2015/8552. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079011/95.

(150091156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# DIF Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.872.

Le gérant de La Société, Anne de Moel, est résigné au 31 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Frederik Kuiper / Michel Steenbergen

Gérants

Référence de publication: 2015080320/13.

(150092342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2015.

# Apock Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.800.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 527/15 du 21 mai 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société anonyme APOCK PROPERTIES S.A.. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 12 juin 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2015079084/20.

(150090522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.



# Windwill Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EPF Acquisition Co 31 S.à r.l.).

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.262.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

duly represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May  $12^{th}$ , 2015.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person, represented as above, as requested the notary to state the following:

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 31 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 193262 (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary, dated 20 décembre 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 256 as at 31 st January 2015.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

#### Agenda

- 1. Change of name of the Company to "Windmill Lux Holdco S.à r.l."; and
- 2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

# First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Windmill Lux Holdco S.à r.l.".

## Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

"Art. 1. Name. The name of the company is "Windmill Lux Holdco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960,

dûment représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 mai 2015.



La procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

La partie comparante est l'Associé unique («Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 31 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193262 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 256 du 31 janvier 2015.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

# *Ordre du jour:*

- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Windmill Lux Holdco S.à r.l.»; et
- 4. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre du jour, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Windmill Lux Holdco S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Windmill Lux Holdco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15464. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079358/88.

(150090455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# C. Uno (C1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 183.281.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner avec effet immédiat de ma fonction d'Administrateur et de membre du Conseil d'Administration de la société C. UNO (C1) S.A., RCS Luxembourg B 183 281, siège social 34, rue Albert 1 er à L-1117 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

VANCHERI Alexandre.

Référence de publication: 2015079186/11.

(150091141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Celanese luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015079199/11.

(150091096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# SALORIX S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.749.

- I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:
- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho 01236-000 São Paulo, Brésil
- Omar Karam Simão Racy, avec adresse au 3574, Rua da Consolação, 01416-000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Escócia, 01453-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

- 2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
  - II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:
  - 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
  - Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho 01236-000 São Paulo, Brésil
  - Omar Karam Simão Racy, avec adresse au 3574, Rua da Consolação, 01416-000 São Paulo, Brésil
  - Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Escócia, 01453-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015081848/32.

(150093171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

## Partitha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.698.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 15 mai 2015

# Résolutions:

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet immédiat:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer M. Koen LOZIE en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme FIDUPAR 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg



Signatures

Référence de publication: 2015079808/22.

(150090885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

#### **EXTRAIT**

Les administrateurs de CAPITAL ITALIA ont pris note de la démission de Monsieur Omar Chanan de son poste d'administrateur, avec effet au 30 avril 2015.

Pour le compte de Capital Italia, SICAV

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015079236/12.

(150091407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

#### China Southern Dragon Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.189.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 15 mai 2015

L'Assemblée approuve la ré-élection comme administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016 de:

- Monsieur Jin Wang, 15307, Diamond Cove Terrence, MD 20850 Rockville, USA
- Madame Lingli Zhou, 2802, Two Exchange Square, Connaught Place, bâtiment 8, Hong Kong.

L'Assemblée approuve l'élection de Mr. Dimitri Brunwasser, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée approuve la réélection du Réviseur d'Entreprises Agréé PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

Bertrange, le 29 mai 2015.

Pour le compte de China Southern Dragon Dynamic Fund

Citibank International Limited Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015079203/20.

(150091503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Danaher European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.070.556.056,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

#### **EXTRAIT**

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 27 mai 2015 entre:

- DH Holdings Corp., une corporate établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware, sous le numéro 2112755,

Et,

- Danaher Malta Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois maltaises, ayant son siège social à Level 1, LM Complex, Brewery Street, Mriehel, BKR 3000 Birkirkara, Malte, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malte, sous le numéro C 43665,

que les 3.646.343 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 2,00 chacune, ont été transférées par DH Holdings Corp., susnommée, à Danaher Malta Limited, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

DH Holdings Corp. 420.691.947 parts sociales de classe A
Danaher Malta Limited 3.646.343 parts sociales de classe A



Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd.	28.448.780 parts sociales de classe E
Kaltenbach & Voigt Holding GmbH	55.270.367 parts sociales de classe C
KaVo Dental Holding GmbH	27.220.591 parts sociales de classe D
Fotal	535.278.028 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1 er juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015080295/34.

(150092480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## Luxzelte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 153.024.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den siebten Tag im Monat Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

- 1° Herr Heinrich Theobald JOST, Unternehmer, geboren am 7. Februar 1950 in Hallgarten (Deutschland), wohnhaft in D-55585 Niederhausen an der Nahe Winzerstrasse 21 (Deutschland);
- 2° Herr Hans SCHEUERMANN, Fleischermeister, geboren am 3. April 1954 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Am Soutyhof 5 (Deutschland); und
- 3° Herr Heinrich JOST, Unternehmer, geboren am 12. Februar 1973 in Bad Kreuznach (Deutschland), wohnhaft in D-55585 Oberhausen an der Nahe, Hallgartener Strasse 5 (Deutschland).

Welche Erschienenen, vorbenannt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannten Erschienenen unter 1° bis 3° sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXZELTE S.à r.l., mit Sitz in L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 153.024, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 30. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1336 vom 29. Juni 2010, (die "Gesellschaft").

- Herr Heinrich Theobald JOST, vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens die vierzig (40) Anteile, die er in der Gesellschaft LUXZELTE S.à r.l. besitzt, an den unter 3° vorgenannten Herrn Heinrich JOST, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung,
- Herr Hans SCHEUERMANN, vorgenannt unter 2°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens die zwanzig (20) Anteile, die er in der Gesellschaft LUXZELTE S.à r.l. besitzt, an den unter 3° vorgenannten Herrn Heinrich JOST, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Herr Hans SCHEUERMANN, vorgenannt unter 2°, in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer und Herrn Heinrich JOST vorgenannt unter 3°, in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft LUXZELTE S.àr.l., nehmen die vorgenannten Anteilsübertragungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehenden Anteilsübertragungen hat der unter 3° vorgenannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft LUXZELTE S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

# Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehenden Anteilsübertragungen erklärt der alleinige Gesellschafter, dass alle einhundert (100) Anteile der Gesellschaft durch den unter 3° vorgenannten Herrn Heinrich JOST gehalten werden.

# Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L- 6940 Niederanven, 162, route de Trèves nach L-3327 Crauthem, 4a, Zone Industrielle Am Bruch, mit Wirkung zum 15. April 2015, zu verlegeng und dementsprechende Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:



## Art. 2. (1. Absatz). "Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Roeser."

#### Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDZWEI-HUNDERT Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

#### Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Heinrich Theobald Jost, Hans Scheuermann, Heinrich Jost, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 8 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14421. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Mai 2015.

Référence de publication: 2015078645/58.

(150089658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

# MFM Capital 4 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.121.

#### **STATUTS**

Extrait du 28 avril 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de MFM Capital 4 SCSp, société en commandite spéciale

- 1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. MFM Capital S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 19.01.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B193743 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).
  - 2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.
  - (I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «MFM Capital 4 SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

**3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature.** L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.



4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 28 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015079703/38.

(150090412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## M-L Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 164.225.

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

## A comparu:

- 1. Monsieur Léonard MATHIEU, salarié, né le 9 février 1961 à Eupen (B), demeurant à B-4711 Walhorn, 18, Latenbau Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:
- que la société à responsabilité limitée M-L Consulting Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2939 du 1 er décembre 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.
  - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 164.225,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,
- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «M-L Consulting Sàrl» avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Résolution Unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Huldange à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart et modifie par conséquence l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.»

#### Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathieu L., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079644/39.

(150091458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Choice Technologies Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015079204/11.

(150091016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

#### Berbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 26, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.771.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

IKARUS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-6238 Breidweiler, 26, rue Hicht, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.459, ici représentée par son gérant unique Monsieur Robert FEDERSPIEL, administrateur de société, né à Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6238 Breidweiler, 26, rue Hicht

Laquelle comparante a, par son représentant légal, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l. avec siège social à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.771, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1252 du 31 décembre 2001
- modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 9 mai 2007.
- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale constate que suite la dissolution de IVESO Soparfi S.à r.l., avec siège social à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.630, en date du 29 décembre 2006, les 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales que IVESO Soparfi S.à r.l. détenait dans le capital de la Société, ont été transférés au profit de son associée unique IKARUS S.à r.l., pré qualifiée, qui est ainsi devenue l'associée unique de la Société.

L'assemblée générale approuve cette transmission conformément à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent soixante euros (160,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social à L-6238 Breidweiler, 26, rue Hicht.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse du gérant Robert FEDERSPIEL est actuellement: L-6238 Breidweiler, 26, rue Hicht

#### Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légale de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert FEDERSPIEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mai 2015. Relation GAC/2015/4275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le receveur ff. (signé): Claire PIERRET.



Référence de publication: 2015079154/52.

(150090828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 100.130,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 141.437.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 10 octobre 2014 que Monsieur Jean-Marie KONTZ, né le 17 octobre 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, a cédé avec effet au 10 octobre 2014 toutes les 566 parts sociales qu'il détenait dans la Société à SISTER LINE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141053.

Partant, les 646 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues par SISTER LINE S.A., prémentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015079206/18.

(150091079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Adrian Glass S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 197.257.

## **STATUTS**

Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nom du Partenariat: ARDIAN Glass S.C.S. Forme juridique: Société en commandite simple Nom des actionnaires à responsabilité illimitée:

Ardian Co-Investment IV GP

But du Partenariat: L'objet de la Société est de réaliser un ou plusieurs investissements directs ou indirects au sein du portefeuille de la Société; ainsi que de mener à bien toutes les transactions directement ou indirectement liées aux investissements faits par la Société; ci-inclus l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la réalisation de ces participations.

La Société peut entrer dans des transactions qui sont directement ou indirectement liées à son objet social; entre autres, des opérations commerciales, techniques, financières et autres.

Siège social du Partenariat: 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Ardian Co-Investment IV GP (l'associé gérant commandité)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée envers les tiers par la signature du seul organe de gestion ou par un ou plusieurs mandataires ad hoc auxquels l'organe de gestion peut déléguer une partie de son pouvoir.

Date de création: 27 mai 2015 Date de maturité: 27 mai 2025

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082113/27.

(150094764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

## Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 155.000,00.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 10 octobre 2014 que Monsieur Jean-Marie KONTZ, né le 17 octobre 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de



Luxembourg, a cédé avec effet au 10 octobre 2014 toutes les 920 parts sociales qu'il détenait dans la Société à SISTER LINE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141053.

Partant, les 1.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues par SISTER LINE S.A., prémentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015079207/18.

(150091080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Coca-Cola Enterprises Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Jones.

R.C.S. Luxembourg B 62.499.

## **EXTRAIT**

Par résolutions adoptées en date du 23 juin 2014, les actionnaires de Coca-Cola Enterprises Luxembourg S.à.r.l. ont:

- pris note de la démission de Monsieur Herman Schurmans de son mandat d'administrateur au 1 er septembre 2014;
- décidé de nommer comme administrateur Monsieur Coenraad Frederik van Zijdervelt, né le 16 novembre 1968 à Alphen aan de Rijn, demeurant à Franckstraat 19 à 2901 RD Capelle aan den Ijssel, Pays-Bas, à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017;
- décidé de renouveler le mandat de la S.A. Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, RC B47.771, en qualité de commissaire aux comptes pour un terme de trois ans, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coca-Cola Enterprises Luxembourg S.à.r.l.

Frank Govaerts / Roger Gloden

Administrateurs

Référence de publication: 2015079210/20.

(150090685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.233.

Extrait de la résolution écrite des Associés en date du 26 mai 2015

En date du 26 mai 2015, les Associés de la société Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les Associées décident d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stefan Wagner de son mandat de gérant
- 2. Les Associées décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079269/16.

(150090957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## EFEKTIV SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.222.

## **EXTRAIT**

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 20 mai 2015 que:

- Monsieur Piotr KAPCIO a démissionné de sa fonction de gérant de classe A



- Madame Edyta KAPCIO, gérante de sociétés, née le 28/04/1972 à Szczecin (Pologne) et demeurant au 13, Delfina, 71-790 Szczecin (Pologne) a été nommée gérante de classe A pour une durée indéterminée en remplacement du gérant de classe A démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015079347/15.

(150090504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Coca-Cola Enterprises Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 62.499.

#### **EXTRAIT**

Par résolutions adoptées en date du 15 octobre 2013, les actionnaires de Coca-Cola Enterprises Luxembourg S.à.r.l. ont:

- pris note de la démission de Monsieur Ben Lambrecht de son mandat d'administrateur au 1 er septembre 2013;
- pris note de la démission de Monsieur Marc Schmit de son mandat d'administrateur au 1 er octobre 2013;
- décidé de nommer comme administrateur Monsieur Stephen Moorhouse, né le 16 mai 1966 à Shipley, West Yorkshire, demeurant à Summerhill House, Fingest Lane, Bolters End à High Wycombe, Buckinghamshire, HP14 3LS, au Royaume-Uni, à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2017;
- décidé de nommer comme administrateur Monsieur Yves Decorte, né le 21 septembre 1968 à Charleroi, demeurant à Chemin d'Odrimont 43 à 1380 Lasne, en Belgique, à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coca-Cola Enterprises Luxembourg S.à.r.l.

Frank Govaerts / Roger Gloden

Administrateurs

Référence de publication: 2015079211/20.

(150090685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

# Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

# IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140.257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

- I Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 141.659, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 26. Juni 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2395 vom 5. September 2014.
- II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.918.665,243 (eine Million neunhundertachtzehntausend sechshundertfünfundsechzig Komma zweihundertdreiundvierzig Euro) eingeteilt in 1.745.826,430 (eine Million siebenhundertfünfundvierzigtausend achthundertsechsundzwanzig Komma vierhundertdreißig) Manager-Aktien und 172.838,813 (einhundertzweiundsiebzigtausend achthundertachtunddreißig Komma achthundertdreizehn) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (EUR 999,-).



- III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:
  - fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
  - fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.
- IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

- V.- Gemäß Beschluss vom 13. März 2015 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 50.042,052 (fünfzigtausend zweiundvierzig Komma null zweiundfünfzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:
- 4.507,882 (viertausend fünfhundertsieben Komma achthundertzweiundachtzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 45.534,170 (fünfundvierzigtausend fünfhundertvierunddreißig Komma einhundertsiebzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

## Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.968.707,295 (eine Million neunhundertachtundsechzigtausend siebenhundertsieben Komma zweihundertfünfundneunzig Euro) eingeteilt in 1.791.360,600 (eine Million siebenhunderteinundneunzigtausend dreihundertsechzig Komma sechshundert) Manager-Aktien und 177.346,695 (einhundertsiebenundsiebzigtausend dreihundertsechsundvierzig Komma sechshundertfünfundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (EUR 999,-).

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

## Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,968,707.295 (one million nine hundred and sixty-eight thousand seven hundred and seven point two hundred and ninety-five Euro) represented by 1,791,360.600 (one million seven hundred and ninety-one thousand three hundred and sixty point six hundred) Manager Shares and 177,346.695 (one hundred and seventyseven thousand three hundred and forty-six point six hundred and ninetyfive) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 4.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16000. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.



Luxemburg, den 29. Mai 2015.

Référence de publication: 2015079789/88.

(150091470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Coeli SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.579.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 avril 2015:

- a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Johan Lindberg en date du 15 décembre 2014

- a pris note que le mandat d'administrateur de Frits Carlsen prend fin lors de l'assemblée du 29 avril 2015 et qu'il ne sera pas renouvelé.
  - a ratifié la cooptation à la fonction d'administrateur de:

Stefan Renno, 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg

- a nommé à la fonction d'administrateur:

Lukas Lindkvist, Sveavagen 24-26, 111 57 Stockholm, Sweden

Erik Lundkvist, Sveavagen 24-26, 111 57 Stockholm, Sweden

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Paul Guillaume, 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Stefan Renno, 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 <sup>er</sup> mai 2015.

Pour Coeli SICAV II

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015079212/30.

(150091174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Konstantinos Leoutseas, avec adresse au 15, boulevard de Suisse, Villa Sevigne, 1ET, 98000 Monaco, Monaco
- Matthew Zervos, avec adresse à Villa la Costa, 98006 Monaco, Monaco

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

- 2. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 3. Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 4. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015079739/24.

(150090837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

#### Coredtech Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 172.687.

Extrait de la décision du gérant de la société en date du 21 mai 2015 à Luxembourg

Le gérant décide de transférer le siège social comme suit:

de L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal

à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015079220/14.

(150090641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

#### MBERP II (Luxembourg) 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.585.

I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 22 mai 2015, avec effet au 22 mai 2015, que l'associé unique de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., a transféré 5.625 des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Thor Luxco Bond Street G.P. S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B193309, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.6.875 parts socialesThor Luxco Bond Street G.P. S.C.S.5.625 parts sociales

II. Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 22 mai 2015

En date du 22 mai 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Walter TOCCO en tant que gérant de la Société avec effet au 22 mai 2015;
- de nommer le mandat de Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, actuel gérant de la Société, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 22 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer le mandat de Monsieur Frédéric GARDEUR, actuel gérant de la Société, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 22 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Joseph J. SITT, né le 22 mai 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 25 West 39 <sup>th</sup> Street, 16 <sup>th</sup> Floor, 10018 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 22 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Herman SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 22 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, gérant de classe A
- Monsieur Frédéric GARDEUR, gérant de classe A
- Monsieur Joseph J. SITT, gérant de classe B
- Monsieur Herman SCHOMMARZ, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 mai 2015. MBERP II (Luxembourg) 13 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015079686/40.

(150090801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

#### Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshubelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015079223/20.

(150091341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

## Dofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080323/9.

(150092063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## Dufort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 141.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080329/9.

(150091780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

# Cosylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 88.155.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080287/9.

(150092067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck